Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261005-2026_10_95-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 05 octobre 2026

Convocation du :	30 *septembre 2026*
Date d'affichage :	30 *septembre 2026*
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Votants :	21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/10/95 (Nomenclature 7.5)

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - PREAUCHAT Gaëtan - ROUVRAIS Suzon - VINATIER Frédéric - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - FRENETTE Philippe - DUPLESSY Claire - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Absents excusés :

HYMERY Sébastien, DUBUS Armand, CASIMIR Aurélien, RAOUL Laëtitia, QUEMARD Bertrand, CARRO Nicolas, GUILLOU-COROUGE Françoise.

Procuration : HYMERY Sébastien à FRENETTE Philippe
DUBUS Armand à MICHEL Astrid
RAOUL Laëtitia à CHASTEL Olivier
CASIMIR Aurélien à PREAUCHAT Gaëtan
CARRO Nicolas à AUBRY Isabelle

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Claire DUPLESSY.

Demande de subvention Fonds Vert-renaturation des villes et villages pour l'aménagement du site de l'ancien hôpital et de ses abords

Rapporteur : Astrid MICHEL

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261005-2026_10_95-DE

Vu les articles L. 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Vu l'arrêté préfectoral du 23/02/2021 portant attribution d'une subvention de l'Etat de 14 000 € au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire,

Vu la Convention tripartite entre Préfet de région, Etablissement Public Foncier de Bretagne et commune du 10/11/2021 portant attribution d'une subvention de 218 902 € au titre du Fonds Friche,

Vu l'arrêté du Président de Région du 02/11/2020 réactualisé le 05/11/2025 portant attribution d'une subvention de 59 650 € au titre de l'appel à candidatures de 2017 « Dynamisme des bourgs et des Villes en Bretagne » pour l'aménagement des voiries et réseaux divers du nouveau quartier,

Vu l'arrêté du Président de Région du 29/08/2022 réactualisé le 15/12/2025 portant attribution d'une subvention de 281 570 € au titre de l'appel à candidatures de 2017 « Dynamisme des bourgs et des Villes en Bretagne » pour l'aménagement des espaces publics du nouveau quartier,

Considérant le projet de renouvellement urbain lancé en 2020 par la Ville de Quintin et Saint-Brieuc Armor Agglomération, avec l'appui de Etablissement Public Foncier de Bretagne, pour engager une opération de requalification de 2,6 ha de friches industrielle et hospitalière en cœur de ville. Ce projet vise la création d'un quartier mixte intégrant logements, activités économiques et services, en cohérence avec l'identité de Petite Cité de Caractère. Ainsi, l'aménagement des espaces publics, confié le 12 mars 2020, au groupement de maîtrise d'œuvre (MOE) Iris Chervet Architecte et paysagiste (mandataire), ABEIL, Expertise urbaine et Urban Water constitue un levier majeur de renaturation.
Les principes de cet aménagement reposent sur la création d'un parc urbain, la dés imperméabilisation des sols, la restauration de la biodiversité locale, la gestion intégrée des eaux pluviales et le développement d'ilots de fraicheur. Ce nouvel espace public contribuera à améliorer durablement le cadre de vie, à renforcer la résilience climatique du site et à valoriser le patrimoine naturel et urbain de Quintin

Considérant la nécessité de rechercher des financements publics complémentaires,

Madame Astrid MICHEL expose que le projet présente un coût prévisionnel de travaux qui s'élève à 1 831 148,87 € HT et qu'il est susceptible de bénéficier d'une subvention aux titres du Fonds Vert car il contribue directement à renforcer la résilience du territoire de Quintin face aux effets du changement climatique, en agissant à la fois sur les ilots de chaleur, la gestion des eaux pluviales et la qualité écologique du site.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261005-2026_10_95-DE

Madame Astrid MICHEL présente les coûts estimatifs de l'opération à envisager et à déposer au titre du Fonds Vert à la date du 14 août 2026 :

Coûts estimatifs de l'opération envisagée pour l'aménagement des espaces publics	
1. **Terrassement/voirire/maçonnerie/serrurerie/ signalisation/mobilier/assainissement :**	1 150 929,50 €
2. **Eaux pluviales/eaux usées/adduction en eau potable :**	52 807,52 €
3. **Aménagements paysagers/mobilier bois :**	226 517,60 €
4. **Travaux complémentaires avec concessionnaires réseaux :** 5. **Honoraires, frais et divers :**	
Maîtrise d'œuvre	
Etudes préalables et contrôles	158 338,35 €
Frais d'assistances et autres missions SPS	242 555,90 €
Total de l'opération Hors Taxes envisagée	**1 831 148,87 €**

Plan de financement prévisionnel sur dépenses éligibles aux titres du Fonds Verts		
	Total en €	% de financement
Concours publics		
Etat – FNADT	14 400 €	0,79 %
Région — Dynamisme des bourgs et des villes	341 220 €	18,63 %
Etat – Fonds Friche	218 902 €	11,95 %
Etat – Fonds vert	200 000 €	10,92 %
Etat – DETR 2027	200 000 €	10,92 %
Agence de l'Eau Loire Bretagne	200 000 €	10,92 %
Département – Contrat de territoire	97 349 €	5,32 %
Total concours public	1 271 871 €	69,46 %
Concours privés de la Commune Autofinancement	559 277,87 €	30,54 %
Total concours privés	559 277,87 €	30,54 %
Total général	1 831 148,87 €	100 %

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261005-2026_10_95-DE

L'échéancier de réalisation de ces travaux serait le suivant :

- Permis d'aménager déposé le 28 mai 2026
- Consultation du marché de travaux, pour l'aménagement des espaces publics du 26 juin au 31 août 2026
- Notification du marché de travaux : octobre/novembre 2026
- Lancement des travaux de la phase 1 : novembre 2026
- Lancement des travaux de la phase 2 (finition des voiries définitives) : 2028

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité :

- De valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides du Fonds Vert ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Quintin s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de l'état.

Pour extrait certifié conforme.
M. le Maire,
Olivier CHASTEL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Claire DUPLESSY